

## Une poursuite refait surface 35 ans plus tard

Mise à jour le mardi 28 février 2006, 11 h 17 .

Une famille de Sainte-Marguerite réclame plus de 1 million de dollars au Réseau de la Santé de la Matapédia, anciennement la Corporation de l'hôpital d'Amqui, et à ses assureurs, la compagnie Lombard du Canada.



Tribunal

La poursuite refait surface plus de 35 ans après le décès tragique de Mme Marie-Marthe Landry et de son nouveau-né.

Le 29 juin 1969, Marie-Marthe Landry est conduite à l'hôpital d'Amqui par son mari, Marc Arsenault, pour mettre au monde son 17<sup>e</sup> enfant. Le médecin, Ange-Aimé Paquet, qui pratique l'accouchement, utilise des forceps pour extraire l'enfant qui se présente par le siège. L'intervention aurait provoqué une grave hémorragie.

La mère succombe dans les heures qui suivent et son bébé mourra quelques jours plus tard. Un an après les événements, Marc Arsenault intente une action en dommages de 90 000 \$ contre le médecin et l'hôpital d'Amqui.

La Corporation de l'hôpital plaide que le docteur Paquet n'était pas à son emploi au moment de la faute alléguée, que les actes médicaux ne pouvaient engager la responsabilité de l'hôpital et que le docteur n'avait commis aucune faute.

L'action, qui est demeurée en suspend pendant plusieurs années, vient d'être amendée par la famille Arsenault, qui réclame maintenant 1 million de dollars de dommages.

En 2002, la Cour supérieure a refusé d'autoriser le dépôt des rapports du coroner et du pathologiste demandé par la famille.

En janvier dernier, la Cour a toutefois autorisé la production du rapport médical de la mère et d'un rapport d'expertise pour un éventuel procès. Le tribunal autorise également l'interrogatoire du docteur Didace Bourgeois, un des derniers témoins vivants de cette affaire.